



[www.amd25.fr](http://www.amd25.fr)

# **ASSEMBLEE GENERALE**

**Du 23 septembre 2021**

**A Besançon - Micropolis**

# **ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

## **I – BILAN D’ACTIVITE 2020**

- ✓ Formation / Information
- ✓ Gestion de la crise sanitaire

## **II – PERSPECTIVES 2021**

- ✓ Formation / Information / DIF des élus
- ✓ Congrès AMF
- ✓ Carrefour des Maires
- ✓ Points divers d’actualité

## **III – ELEMENTS FINANCIERS**

- ✓ Compte de résultat 2020
- ✓ Cotisations 2021
- ✓ Budget Prévisionnel 2021

## **IV – COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’AMD**

# RAPPORT D'ACTIVITE 2020

## I - La formation des élus

775 élus ont participé à nos sessions de formation en 2020, représentant 260 communes et EPCI, sur les thèmes suivants :

Au premier trimestre 2020 :

- L'élaboration du budget 2020
- La préparation des élections municipales

Pour les nouveaux élus issus du scrutin de mars et juin 2020 :

- Le fonctionnement et les attributions du conseil municipal (5 sessions)
- La rédaction des arrêtés municipaux (3 groupes)
- Le discours du maire et l'organisation des cérémonies (3 groupes)
- Initiation aux principes budgétaires (en visio-conférence sur 3 dates)

Le DIF élu : une réforme du DIF est intervenue courant 2020. Une ordonnance parue en janvier 2021 fixe les nouvelles lignes de ce droit à la formation des élus. Le crédit horaire de 20 heures/an/élu est transformé à compter du 23 juillet 2021 en crédit €.

## II – La gestion de la crise sanitaire

Depuis mars 2020 et la première période de confinement, l'AMD s'est mobilisée pour accompagner au mieux les élus dans leurs tâches quotidiennes et l'application des différentes mesures sanitaires, sociales, économiques...

Très rapidement, le Préfet du Doubs a mis en place une cellule de crise à laquelle participaient entre autres, Patrick Genre, Marie-Noëlle Biguinet, Jean-Louis Fousseret (les premiers mois) puis Anne Vignot dès son élection en tant que maire de Besançon.

Cette cellule de crise permet de faire un point quotidien sur l'évolution de l'épidémie au niveau national, régional et départemental, en lien avec l'ARS. Elle permet aussi les échanges entre les élus et les services de l'Etat pour uniformiser les pratiques sur le département et faire remonter les difficultés rencontrées sur le terrain.

En complément des mesures nationales, des arrêtés préfectoraux fixaient les règles sur notre département.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'AMD relaie l'ensemble de ces informations auprès des élus locaux.

A la sortie du 1<sup>er</sup> confinement, une opération de commande groupée de masques a été organisée en lien avec la préfecture et les deux associations de maires, à l'échelle des communautés de communes. Une seconde opération a été menée par la Région BFC, avec le concours également de l'AMD.

Des opérations locales qui ont tenté d'apporter une réponse adaptée aux besoins locaux mais qui se sont avérées très complexes et parsemées d'embûches à une période où la demande était plus importante que l'offre et la capacité de fabrication.

Finalement, le système D a plutôt bien fonctionné et les réseaux locaux ont une fois encore fait leurs preuves. Des réseaux de couturières et des entreprises locales se sont mises à fabriquer des masques pour tenter de couvrir les besoins.

Cette période déjà très chaotique a été rythmée également par le renouvellement général des conseillers municipaux. Les élections se sont déroulées en 2 périodes distantes de plusieurs mois (1<sup>er</sup> tour en mars et 2<sup>nd</sup> tour en juin). Pour les communes nécessitant un 2<sup>nd</sup> tour, les anciennes équipes et les nouveaux élus se sont côtoyés durant plusieurs semaines, non sans difficultés pour la plupart.

Aussi, dès le mois de juillet, l'AMD a relancé ses offres de formation pour accompagner le plus tôt possible les nouveaux élus qui démarraient un mandat dans des conditions très difficiles et dans un contexte sans précédent.

L'AMD a également procédé à ses élections internes en renouvelant son conseil d'administration en octobre 2020, au moyen d'élections par correspondance et lors d'une AG mixant le présentiel et le vote par correspondance : une situation qu'elle n'avait alors jamais connue.

De ce fait, les principaux évènements qui jalonnent habituellement l'année en cours ont ainsi été annulés les uns après les autres : le carrefour des collectivités locales et le congrès des maires de France pour citer les principaux.

En octobre, notre pays connaissait de nouveau une seconde vague de contamination qui a conduit à de nouvelles mesures de confinement.

Dès lors, nos formations ont été organisées en visio-conférence afin de ne pas interrompre le cycle de formation prévu.

Durant cette année 2020 où nos modes d'organisations habituels ont été perturbés, l'AMD est restée à l'écoute des élus et a permis de maintenir le lien avec les services de l'Etat, pour trouver ensemble des solutions adaptées à nos territoires.

Depuis l'élection du CA et du bureau de l'AMD, des réunions régulières en visio sont organisées pour les membres du bureau (réunion du bureau chaque 1<sup>er</sup> lundi du mois), complétées par des points sanitaires hebdomadaires et CR à l'ensemble des membres du CA pour une complète information.

14 centres de vaccination ont été ouverts dans notre département. Des réunions bimensuelles ont également été instaurées, à l'initiative du Préfet, toujours en lien avec l'AMD pour suivre l'évolution de la situation sanitaire et des mesures prises au niveau national et départemental.

Une analyse des coûts pris en charge par les collectivités qui portent l'organisation de ces centres de vaccination a également été menée conjointement par l'AMD et la préfecture.

## LES PERSPECTIVES 2021

### Le plan de formation des élus en 2021

20-21-22 janvier 2021 <b>En visio</b>	Rémy CLOUET	Budget perfectionnement
1 <sup>er</sup> -2-3 mars 2021 <b>En visio</b>	Rémy CLOUET	La mise en place du budget 2021
31 mai – 1 <sup>er</sup> et 2 juin 2021 <b>En visio</b>	Rémy CLOUET	Les pouvoirs de police du maire
28-29-30 juin 2021 <b>En visio</b>	Rémy CLOUET	Passer un marché public
13-14-15 septembre 2021	François VALEMBOIS	Les relations entre l'intercommunalité et les communes membres
27-28-29 septembre 2021 <b>Reportée en décembre</b>	Rémy CLOUET	Les documents d'urbanisme
25-26-27 octobre 2021	François VALEMBOIS	La relation des élus avec les partenaires institutionnels
8-9-10 novembre 2021	Rémy CLOUET	La voirie communale
6-7-8 décembre 2021	Rémy CLOUET	Les documents d'urbanisme (SCOT – PLU – carte communale – RNU)

- 3 réunions d'information avec la gendarmerie ont été organisées les 8 – 16 et 23 juin 2021 en fin de journée sur les incivilités et la gestion de crise. De nouvelles dates seront programmées au cours du 2<sup>nd</sup> semestre. Ces prochaines sessions seront ouvertes à tous les élus
- 2 réunions en webinaire animées par la MNT et le CDG25 sur la réforme liée à la protection sociale complémentaire, ont été organisées les 11 et 17 juin 2021. Une 3<sup>ème</sup> date est prévue d'ici fin octobre.
- 1 réunion en webinaire est en cours de préparation en collaboration avec Territoires Numériques BFC et La Poste sur le système d'adressage des communes et sera programmée le 29 novembre 2021 de 10h00 à 12h00.

## Le DIF des élus

### **Rappel du contexte :**

La loi du 31 mars 2015 a instauré un droit individuel à la formation des élus locaux (le DIF).

1% des indemnités des élus est prélevé pour alimenter le fonds dédié au DIF des élus. Ce fonds est géré par la Caisse des Dépôts et Consignations d'Angers.

Les formations éligibles sont celles relatives à l'exercice du mandat et celles contribuant à la reconversion professionnelle à l'issue du mandat.

***Le fonds prend en charge le coût de la formation (frais pédagogiques) ainsi que les frais de déplacement et de séjour des élus.***

Une ordonnance du 20 janvier 2021 a réformé le DIF et prévoit désormais plusieurs évolutions importantes et notamment le passage d'un dispositif de droits en heures à un dispositif de droits en euros.

Compte tenu de la situation sanitaire et des contraintes logistiques liées à son évolution, nous n'avons pas été en mesure de vous proposer des formations en « présentiel » jusqu'à présent.

Le crédit de 20 heures acquis dès la 1<sup>ère</sup> année du mandat est transformé en euros.

L'arrêté du 12 juillet 2021 fixe les nouvelles règles applicables au calcul des droits des élus.

La valeur des droits individuels à la formation acquis chaque année par les élus locaux s'élève à **400€** à compter de cette année 2021.

Pour les élus qui n'ont pas « consommé » leurs 20 premières heures acquises la 1<sup>ère</sup> année du mandat municipal, ceux-ci se voient attribuer une enveloppe supplémentaire de 300€ (15€ x 20h), portant l'enveloppe DIF à 700€ (plafond annuel à partir de 2022).

Un catalogue de formations a été transmis à toutes les communes afin de **recenser les besoins des élus** et d'organiser des formations éligibles à ce dispositif, à compter du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

Toutefois, il est important de noter que l'AMD fait appel à des intervenants extérieurs, compétents dans les différents domaines sollicités et sous-traite donc la partie « pédagogique ». Or, cet arrêté du 12 juillet dernier prévoit également un plafond concernant la sous-traitance avec un autre organisme agréé, fixé à 20% du montant total HT des frais pédagogiques de la formation.

Cette contrainte supplémentaire remet en cause notre fonctionnement actuel et nous oblige à revoir les règles avec nos partenaires habituels.

La recherche de solutions est en cours pour nous permettre de maintenir notre offre de formations éligibles au DIF élus.

Enfin, une plateforme d'inscription en ligne sera mise en place à compter de janvier 2022 et permettra aux élus de s'inscrire en ligne aux formations qui les intéressent auprès de l'organisme agréé de leur choix.

Un élu local dispose d'un seul compteur au titre de **Mon compte élu**. Si l'élu est titulaire de plusieurs mandats locaux, un seul mandat est pris en compte pour le calcul de ses droits.

La prise en charge financière de la formation se fera à hauteur maximum du montant disponible des droits de l' élu.

Elle se fera également en fonction :

- Du coût horaire maximal autorisé pour les formations éligibles au droit individuel à la formation des élus locaux. Ce montant est actuellement de 80 € HT.
- Du nombre maximal de participants autorisé par session de formation liée à l'exercice du mandat, financée en tout ou partie par le droit individuel à la formation des élus locaux. Le nombre maximal est fixé à 15.

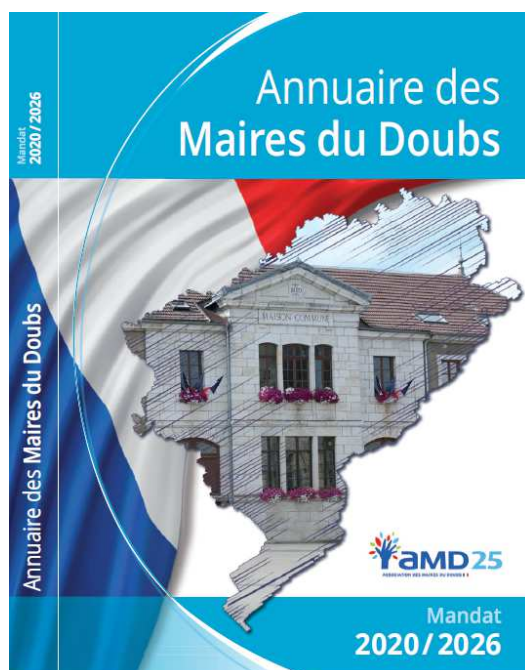
Délai de mobilisation des droits :

A l'échéance de son mandat et uniquement pour suivre une formation visant à sa reconversion professionnelle, l' élu dispose d'un délai maximum de 6 mois pour réaliser et achever des formations contribuant à sa réinsertion professionnelle.

Ce délai est accordé aux anciens élus n'ayant pas liquidé leurs droits à pension de retraite et n'exerçant plus aucun mandat électif local.

## L'annuaire des maires du Doubs

Avec plusieurs mois de retard, notre annuaire a finalement pu être imprimé fin juillet et diffusé à partir de mi-août. Un grand merci à l'ensemble des annonceurs et partenaires qui ont permis de réaliser cet outil de communication très apprécié, sans oublier l'équipe de C'prim et Feuille de Style (M. Bourgeois, Cédric Niroussset et Sylvie Bouillon).



## Le carrefour des collectivités locales

L'édition 2021 se déroule les 23 et 24 septembre 2021 à Micropolis et c'est l'occasion de faire connaître cet évènement aux nouveaux élus, compte tenu de l'annulation du carrefour en 2020.



## L'Assemblée générale des maires du Doubs

Celle-ci est organisée à Micropolis le 23 septembre 2021, en fin de journée, à l'issue du carrefour. Elle a pour thème : « la santé au cœur des préoccupations des élus ».

## La visite du Parlement Européen à Strasbourg

En partenariat avec la Maison de l'Europe, un séminaire et une visite du parlement européen étaient programmés pour un groupe d'une vingtaine d'élus les 19 et 20 octobre. Cet évènement est reporté à 2022, compte tenu des contraintes sanitaires fortes et des incertitudes concernant le bon déroulement du programme initialement prévu.

Un groupe minimum de 20 personnes devait également être constitué afin de pouvoir profiter de l'offre commerciale définie.

L'évènement est reporté en 2022, durant le 1<sup>er</sup> semestre où la France sera présidente de l'UE.



## **Le congrès des maires de France**

En novembre prochain et si la situation sanitaire le permet, le congrès des maires de France se déroulera à Paris – Porte de Versailles – du 16 au 18 novembre.

L'AMD organisera comme à son habitude le séjour à Paris de la délégation du Doubs.

Les chambres d'hôtel réservées en 2020 ont été maintenues pour cette année.

Un contact a été pris également pour réserver des billets de groupe TGV au départ des gares de Frasne, Besançon FC et Belfort Montbéliard.

Le traditionnel repas républicain offert par les Parlementaires est maintenu après avoir reçu la confirmation de Mme Annie Genevard, M. Eric Alauzet, Mme Annick Jacquemet, M. Jean-François Longeot, M. Jacques Groperrin. Cette année la soirée se déroulera à la guinguette « Chez Gégène » à Joinville le Pont.

La seconde soirée est prévue au restaurant « la Crémaillère » à Montmartre.

### ***Du côté de l'AMF :***

L'AMF prépare le prochain Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France prévu du 16 au 18 novembre 2021, à Paris au Parc des expositions de la Porte de Versailles (pavillon 5) précédé de la réunion des élus ultramarins le 15 novembre à la Maison de la mutualité. Après une année 2020 inédite puisque pour la première fois (hors période de guerre), les maires n'avaient pas pu se réunir en Congrès, ce grand rendez-vous national s'annonce historique.

### **« Les maires en première ligne face aux crises »**

Au sortir d'une crise sanitaire sans précédent à l'époque contemporaine et au cœur d'une crise sociale et économique loin de s'achever, les maires réunis en Congrès témoigneront de leur rôle fondamental de piliers de la République.

Ce Congrès sera aussi le premier depuis les élections municipales de 2020 qui ont contribué à un fort renouvellement des équipes municipales et intercommunales.

À cinq mois de l'élection présidentielle, le Congrès sera immanquablement un temps de dialogue essentiel avec les plus hautes autorités de l'État.

Le programme de ce 103e Congrès prend déjà forme et il sera particulièrement riche.

Mardi matin, la séance d'ouverture du Congrès sera l'occasion de tirer les leçons de la crise sanitaire et de ses conséquences pour les communes et leurs intercommunalités. Avec un objectif : comment renforcer demain les libertés locales au service des citoyens ?

Jusqu'au jeudi, les grands débats en auditorium porteront sur les leviers des économies locales, l'équilibre des territoires ou bien encore les finances locales face au double défi de l'investissement et des services à la population.

Parallèlement, une vingtaine de forums et points info sont organisés (action sociale, santé, tourisme, éducation, démocratie participative, prévention des accidents industriels, sécurité, aménagement numérique et nouveaux usages...).

Pour mieux répondre aux élus congressistes, l'AMF organisera aussi tout au long du Congrès des « points-conseils », moments de rencontres personnalisées sur rendez-vous avec les équipes de l'AMF.

Enfin, parmi les temps forts du Congrès, les adhérents de l'AMF procéderont à l'élection du président, des membres du Bureau et du Comité directeur.



### **Les lauriers des collectivités locales – Trophées remis par l'Est Républicain**

La 3<sup>ème</sup> cérémonie des lauriers est prévue le jeudi 2 décembre 2021 à Micropolis.

L'AMD est associée au jury et à l'organisation de la cérémonie qui récompensera les collectivités qui se sont illustrées dans plusieurs domaines.

## LA CONVENTION DATER\*

### \*Dispositif d'Appropriation Territoriale, Environnemental et d'échange du Renseignement

Créé en 2019, il s'agit d'un partenariat entre la gendarmerie et les acteurs du monde rural spécialisés dans les domaines de la chasse, de la forêt, des milieux aquatiques et agricoles et les associations de maires (AMD et AMR).

Le but de cette convention est de renforcer le lien entre la gendarmerie et l'ensemble de ces acteurs afin de signaler plus facilement les situations et comportements répréhensibles et en assurer un traitement et un suivi efficaces.

#### Un triple objectif :

1. Structurer l'interactivité entre la gendarmerie et ses partenaires
2. Pérenniser l'animation du réseau de coopérations et d'échanges d'informations
3. Favoriser la coopération opérationnelle par la formation

Le dispositif associe **17 gendarmes référents** (liste et coordonnées ci-dessous) aux 150 référents civils répartis sur l'ensemble du département. De même, tous les maires du département font partie du dispositif.

Le maire a compétence pour exercer son pouvoir de police sur l'ensemble du territoire communal, sur le domaine public comme sur le domaine privé.

Il participe à la répression des infractions sur son territoire concernant les dépôts sauvages d'ordures, les infractions en matières d'atteintes à la faune et à la flore, la chasse, les installations classées pour la protection de l'environnement et règlement sanitaire départemental, la pollution de l'eau, les nuisances sonores et la publicité.

Le dispositif DATER peut apporter un **appui aux maires** ne disposant pas de police municipale ou de gardes champêtres pour le traitement des signalements, des démarches administratives et des suites judiciaires.

Il s'agit de faire vivre le réseau et de **lutter plus efficacement** contre toutes les formes d'insécurité et de délinquance dans les milieux ruraux du Doubs.

En 2021, création d'un poste de coordinateur pour une durée de 3 ans (jusqu'à 2024). L'AMD25 participera à hauteur de 8 200 € sur 3 ans, au financement de ce poste.

Le réseau est coordonné conjointement par la Gendarmerie et la fédération, pour toute question :

Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs  
Chemin du Châtelard  
25360 GONSANS  
03 81 61 86 63  
06 31 76 68 66  
[www.fdc25.com](http://www.fdc25.com)

### Liste des 17 gendarmes référents DATER dans le Doubs

Unités	Grade	Noms	Adresse Mail	Téléphone
BAUME LES DAMES	MDC	Blaise Mélanie	melanie.blaise@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 04 50 03 95
TARRAGNOZ	GND	Deffontaines Thibault	thibault.deffontaines@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 11 50 14 35
ECOLE VALENTIN	GND	Buisson Clément	clement.buisson@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 84 12 56
ORNANS	GND	Naud Paul- Rodolphe	paul-rodolphe.naud@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 88 05 26 38
ROULANS	GND	Abraham Damien	damien.abraham@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 10 31 04 40
SAINT VIT	GND	Villard Jérémie	jeremie.villard@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 15 58 54 47
QUINGEY	GND	Sellin Lucie	lucie.sellin@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 11 50 12 75
BETHONCOURT	GND	Facca Kevin	kevin.facca@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 35 12 23 98
BAVANS	ADJ	Barbier Alexandre	alexandre.barbier@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 84 08 08
ETUPES	GND	Heulluy Victor	victor.heulluy@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 15 58 57 67
ISLES SUR LE DOUBS	ADJ	Gauchet Sébastien	sebastien.gauchet@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 15 58 55 38
MAICHE	GND	Tranier Romain	romain.tranier@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 84 19 80
PONT DE ROIDE	ADJ	Hermitte Nicolas	nicolas.hermitte@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 28 94 64 18
HOPITAUX NEUFS	MDC	Crimmers Christophe	christophe.crimmers@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 09 84 22 20
MORTEAU	GND	Page Paul	paul.page@gendarmerie.interieur.gouv.fr	07 88 47 85 43
PONTARLIER	MDC	Lorang Guillaume	guillaume.lorang@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 33 93 46 31
VALDAHON	MDC	Bompard Joël	joel.bompard@gendarmerie.interieur.gouv.fr	06 15 58 57 60

## ELEMENTS FINANCIERS – Résultat 2020

DEPENSES	BP 2020	REALISE 2020
<b>COTISATIONS</b>		
Cotisations AMF communes	61 500	64 507
Cotisations AMF EPCI	5 500	5 739
Abonnement maires de France	17 000	17 375
Cotisations divers organismes	3 000	2 750
<b>Sous-Total des cotisations</b>	<b>87 000</b>	<b>90 371</b>
<b>CONGRES 2020 annulé</b>		
<b>Sous-Total du congrès</b>	<b>45 000</b>	<b>0</b>
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>		
AG 2020 à micropolis sans repas	3 000	2 939
<b>Sous-Total de l'AG</b>	<b>3 000</b>	<b>2 939</b>
<b>CARREFOUR DES MAIRES</b>		
Stand AMF acompte 2020	1 000	
<b>Sous-Total du carrefour</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>
<b>FORMATION</b>		
Formation « classique »	18 000	28 944
DIF des élus	50 000	26 809
Accueil et restauration	9 000	11 780
<b>Sous-Total de la formation</b>	<b>77 000</b>	<b>67 533</b>
<b>POSTES ADMINISTRATIFS</b>		
Poste Directrice AMD (remb. CD)	59 800	63 483
Second poste administratif	39 500	38 363
<b>Sous-Total des postes administratifs</b>	<b>99 300</b>	<b>101 846</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>		
Achat masques covid	non prévu	16 774
Assurance responsabilité civile	1 200	1271
Honoraires commissaire aux comptes	3 700	3 767
Dotations aux amortissements		383
Sage compta (logiciel + formation demat.)	5 000	4 007
RGPD – mise aux normes AMD	900	600
Abonnts/tél portable/site internet		793
Frais Déplacements agents	3 000	1 673
Déplacements des élus	1 000	116
Relations publiques / annonces / insertion	500	491
Frais divers (accueil café, AG, carrefour...)		0
Fournitures de bureau + info	500	704
SMLH (AMD 100 + DDCSPP 500)	600	0
Frais bancaires	9	9
Pertes et impayés	500	802
<b>Sous-Total des dépenses diverses</b>	<b>17 600</b>	<b>31 390</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>339 000</b>	<b>294 079</b>

RECETTES	BP 2020	REALISE 2020
<b>COTISATIONS</b>		
Cotisations des communes + abonnement	120 000	120 754
Cotisations des EPCI	11 000	10 981
<b>Sous-Total des cotisations</b>	<b>131 000</b>	<b>131 735</b>
<b>CONGRES</b>		
Déplacement 2020 annulé	43 000	0
<b>Sous-Total du congrès</b>	<b>43 000</b>	<b>0</b>
<b>SUBVENTION DEPARTEMENT</b>		
Subvention fonctionnement CD 25	6 000	6 000
Mise à disposition directrice AMD	59 800	70 183
<b>Sous-Total des subventions CD 25 et AMF</b>	<b>65 800</b>	<b>76 183</b>
<b>SUBVENTIONS DES PARTENAIRES</b>		
La Poste	1 500	1 500
Groupama	1 000	1 000
EDF	1 000	1 000
ENEDIS	2 000	2 000
<b>Sous-Total des subventions partenaires</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
<b>FORMATION</b>		
Participation aux frais de restauration	9 000	11 830
DIF des élus – prise en charge CDC	50 000	28 840
<b>Sous-Total de la formation</b>	<b>59 000</b>	<b>40 670</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
vente des masques COVID		16 550
SMLH (DDCSPP)	500	500
Produits divers (intérêts...) + divers	800	233
<b>Sous-Total des produits divers</b>	<b>1 300</b>	<b>17 283</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>319 500</b>	<b>271 371</b>

Résultat déficitaire

- 22 708 €

## Les Cotisations 2021

### *Cotisations des communes du Doubs*

La cotisation annuelle se compose d'une cotisation nationale (AMF) et départementale (AMD).

L'AMD collecte les cotisations nationales pour le compte de l'AMF depuis plusieurs années.  
97 % des communes du Doubs adhèrent à l'AMD et à l'AMF.

Ci-dessous, le tableau des 15 communes qui ne sont plus considérées comme adhérentes en 2021 :

COMMUNES	POP	COTIS° AMF/AMD
ALLENJOIE	762	127,10
BRAILLANS	166	48,98
BRERES	47	45,41
CENDREY	182	79,46
CUSSEY SUR LISON	63	45,89
CUSSEY SUR L'OGNON	983	181,86
ETRABONNE	198	78,98
MESMAY	75	46,25
Le Val	270	69,10
MONTMAHOUX	98	46,94
RIGNEY	436	84,08
RIGNOSOT	119	47,57
STE ANNE	32	44,90
TALLANS	43	45,29
TOURNANS	124	47,54
<b>TOTAL</b>	<b>3 598</b>	<b>1 039,35</b>

Le montant de la **cotisation nationale 2021** s'élève à :

#### ✓ Pour les communes

- moins de 200 habitants 48 €
- 200 à 399 habitants 67 €
- 400 à 600 habitants 77 €
- plus de 600 habitants 0,166 € par habitant
- plafond de perception 38 500 €

#### ✓ Pour les EPCI

- plus de 5 000 habitants 0,047 € par habitant
- plafond de perception 8 200 €

L'AMF a fait voter une légère augmentation des cotisations nationales, lors du congrès en 2018. Cette augmentation est applicable depuis 2020 (à noter que les cotisations nationales sont stables depuis 11 ans).

Compte tenu de l'excédent de trésorerie de l'AMD, constitué depuis plusieurs années, il est proposé cette année encore, de maintenir les cotisations nationales au niveau de **2008** sans augmenter les cotisations départementales, conformément au tableau ci-dessous :

**Sur la facture 2021, apparaîtront les taux suivants :**

**Cotisations pour les communes :**

<b>PALIER</b>	<b>COTISATION NATIONALE</b>	<b>COTISATION DEPARTEMENTALE</b>
Moins de 200 habitants	44 €	0,03 € par habitant
200 à 399 habitants	61 €	0,03 € par habitant
400 à 600 habitants	71 €	0,03 € par habitant
> 600 habitants	0,155 €/hab	0,03 € par habitant

**Cotisations pour les EPCI :**

<b>Type / paliers</b>	<b>Cotisation nationale</b>	<b>Cotisation départementale</b>
<b>CC et syndicats</b>		
Plus de 5 000 habitants	0,044 € / hab	0,015 € par habitant
Syndicats	-	0,015 € par habitant

Concernant la facture réglée à l'AMF pour la part nationale des communes, le taux d'abattement appliqué est de 29 % (au lieu de 30 % appliqué lorsque 100 % des communes sont adhérentes).

Concernant la facture réglée à l'AMF pour la part nationale des communautés de communes, le taux d'abattement appliqué est de 22 % (11 communautés de communes sur 13 adhérent à l'AMF).

Une ristourne à hauteur de 7.5 % de ces montants sera appliquée fin 2021.



## Présentation du Budget Prévisionnel de l'année 2021

DEPENSES	REALISE 2020	BP 2021
<b>COTISATIONS</b>		
Cotisations AMF communes	64 507	64 800
Cotisations AMF EPCI	5 739	5 800
Abonnement maires de France	17 375	16 000*
Cotisations divers organismes	2 750	2 800
<b>Sous-Total des cotisations</b>	<b>90 371</b>	<b>89 400</b>
<b>CONGRES</b>		
ABVIA et SNCF	0	40 000
<b>Sous-Total du congrès</b>		<b>40 000</b>
<b>ASSEMBLEE GENERALE</b>		
AG 2021 à Micropolis	2 939	5 000
<b>Sous-Total de l'AG</b>	<b>2 939</b>	<b>5 000</b>
<b>CARREFOUR DES MAIRES</b>		
Stand 4 AMF (*acompte 2020 à reporter en 2021)	0	1 000
<b>Sous-Total du carrefour</b>		<b>1 000</b>
<b>FORMATION</b>		
Formation « classique »	28 944	25 000
DIF des élus	26 809	13 000
Accueil et restauration	11 780	7 000
<b>Sous-Total de la formation</b>	<b>67 533</b>	<b>45 000</b>
<b>POSTES ADMINISTRATIFS</b>		
Poste Directrice AMD (remboursement CD)	63 483	63 500
Second poste administratif	38 363	40 000
<b>Sous-Total des postes administratifs</b>	<b>101 846</b>	<b>103 500</b>
<b>AUTRES DEPENSES</b>		
Achat masques COVID pour les communes en 2020	16 774	0
Assurance responsabilité civile	1271	1 200
Honoraires commissaire aux comptes	3 767	3 700
Dotation aux amortissements (achat ordi port. En 2019)	383	383
SAGE compta – logiciel	4 007	2 500
RGPD – mise aux normes AMD en 2 phases	600	300
Abonnts/tél. portable/site internet	793	1000
Frais Déplacements agents	1 673	2 000
Déplacements des élus	116	500
Relations publiques / annonces / insertion	491	500
Fournitures de bureau + informatique	704	500
SMLH (AMD 100 + DDCSPP 500)	0	600
Frais bancaires	9	10
Pertes et impayés	802	500
<b>Sous-Total des dépenses diverses</b>	<b>31 390</b>	<b>13 693</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>294 079</b>	<b>297 593</b>

RECETTES	REALISE 2020	BP 2021
<b>COTISATIONS</b>		
Cotisations des communes	120 754	107 700
Abonnement MDF		14 000
Cotisations des EPCI	10 981	11 000
<b>Sous-Total des cotisations</b>	<b>131 735</b>	<b>132 700</b>
<b>CONGRES</b>		
Déplacement 2021 (*annulé en 2020)	0	40 000
<b>Sous-Total du congrès</b>	<b>0</b>	<b>40 000</b>
<b>SUBVENTION DEPARTEMENT</b>		
Subvention fonctionnement CD 25	6 000	6 000
Mise à disposition directrice AMD	70 183	63 500
<b>Sous-Total des subventions CD 25</b>	<b>76 183</b>	<b>69 500</b>
<b>SUBVENTIONS DES PARTENAIRES</b>		
La Poste	1 500	1 500
Groupama	1 000	1 000
EDF	1 000	1 000
ENEDIS	2 000	2 000
<b>Sous-Total des subventions partenaires</b>	<b>5 500</b>	<b>5 500</b>
<b>FORMATION</b>		
Participation aux frais de restauration	11 830	5 500
DIF élus – p/c CDC* certaines formation débutées en 2020 seront soldées en 2021	28 840	14 000
<b>Sous-Total de la formation</b>	<b>40 670</b>	<b>19 500</b>
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
Vente des masques COVID (*en 2020 uniquement)	16 550*	0*
SMLH (DDCSPP)	500	500
Produits divers (intérêts...)	233	300
<b>Sous-Total des produits divers</b>	<b>17 283</b>	<b>800</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>271 371</b>	<b>268 000</b>

Situation du Livret partenaire au 31 décembre 2020 : 290 233 €

Déficit 2020 : 22 708 €

Déficit 2021 estimé à environ 19 000 € (en tenant compte de l'acompte congrès 2020 à reporter en 2021 : 11 010 €)

Total des fonds propres au 31/12/2020 : 244 152 €

Abonnement Maires de France : Nouvelle formule en 2021 (intégrale ou numérique). Une remise de 20% sera accordée par l'AMF sur la facture 2021.

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'AMD****RENOUVELLEMENT GENERAL EN 2020****Election du 16/11/2020**

	<b>NOM PRENOM</b>	<b>COMMUNE OU EPCI</b>
Président	GENRE Patrick	PONTARLIER
1 <sup>er</sup> Vice-Présidente	VIGNOT Anne	BESANCON
2 <sup>ème</sup> Vice-Président	GRENIER Jean-Claude	CC Loue Lison
3 <sup>ème</sup> Vice-Présidente	BIGUINET Marie-Noëlle	MONTBELIARD
Secrétaire générale	FAIVRE Sarah	QUINGEY
Secrétaire général adjoint	TIROLE Marc	DAMPIERRE LES BOIS
Trésorière	GUILLAME Isabelle	ORNANS
Trésorier adjoint	ALPY Philippe	FRASNE
Assesneur	CORNE Patrick	MARCHAUX CHAUDEFONTAINE
Assesneur	BOTTARLINI CAPUTO Marie-France	HERIMONCOURT
Assesneur	LIGIER Régis	MAICHE
Assesneur	LEHIR Sylvie	VALDAHON
Assesneur	MARTHEY Arnaud	BAUME LES DAMES
Assesneur	EDME Philippe	LOMBARD

## Nouveau Conseil d'Administration élu en 2020

19 CANTONS	COMMUNES	NOM PRENOM
AUDINCOURT	HERIMONCOURT	BOTTARLINI CAPUTO Marie-France
BAUME LES DAMES	BAUME LES DAMES	MARTHEY Arnaud
BAVANS	PAYS DE CLERVAL	GARNIER Georges
BESANCON 2	ECOLE VALENTIN	GUYEN Yves
BESANCON 3	CHATILLON LE DUC	BOTTERON Catherine
BESANCON 4	MARCHAUX CHAUDEFONTAINE	CORNE Patrick
BESANCON 5	MONTFAUCON	CONTOZ Pierre
BESANCON 6	TORPES	JACQUIN Denis
BETHONCOURT	FESCHES LE CHATEL	DEMOUGE Charles
FRASNE	FRASNE	ALPY Philippe
MAICHE	MAICHE	LIGIER Régis
MONTBELIARD	MONTBELIARD	BIGUINET Marie-Noëlle
MORTEAU	MONTLEBON	ROGNON Catherine
ORNANS	ORNANS	GUILLAME Isabelle
PONTARLIER	PONTARLIER	GENRE Patrick
SAINT VIT	QUINGEY	FAIVRE Sarah
VALDAHON	VALDAHON	LE HIR Sylvie
VALENTIGNEY	VOUJEAUCOURT	VOIDEY Martine
ARRONDISSEMENT DE BESANCON	AMANCEY	MARECHAL Philippe
	RECOLOGNE	MORALES Roland
	LOMBARD	EDME Philippe
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD	DAMPIERRE LES BOIS	TIROLE Marc
	BROGNARD	BAINIER Gladys
	VILLARS SOUS ECOT	HIRSCH Christian
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER	JOUGNE	MOREL Michel
	VERCEL	VERMOT DESROCHES Christian
	BIANS LES USIERS	DORNIER Aurélien
<b>Communauté de communes</b>		
Communauté de communes	CC Val de Morteau	BOLE Cédric
Communauté de communes	CC Loue Lison	GRENIER Jean-Claude
Communauté de communes	CC Pays de Montbenoît	VIENNET Elisabeth
Communauté de communes	CC Portes du Haut Doubs	CUCHEROUSSET François
<b>Commune répartie sur plusieurs cantons</b>		
Ville de Besançon	BESANCON	VIGNOT Anne

Canton de Besançon 1 sans candidat.